



Paris, le 9 juin 2015

Lancement de la 5^e édition de « Créatrices d'Avenir »,

1^{er} concours d'Ile-de-France dédié aux cheffes d'entreprise

Initiative Ile-de-France, 1^{er} réseau associatif francilien de financement et d'accompagnement à la création d'entreprises, annonce le lancement de la 5^e édition de « Créatrices d'Avenir », un concours dédié à l'entreprenariat des femmes en Ile-de-France.

Organisé par Initiative Ile-de-France en partenariat avec la Région Île-de-France, la Caisse des Dépôts, la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, « Créatrices d'Avenir » est également soutenu par des partenaires privés comme la Fondation Raja Danièle Marcovici. Tous s'associent à ce grand prix régional pour promouvoir le talent entrepreneurial des femmes et susciter des vocations afin de prouver que l'esprit d'entreprenariat s'accorde autant au féminin qu'au masculin.

Le concours « Créatrices d'Avenir » récompensera six femmes d'exception ayant créé ou repris une entreprise en Ile-de-France, quel que soit le secteur d'activité. La cérémonie de remise des prix sera organisée en décembre prochain.

Un concours pour donner l'envie aux Franciliennes d'oser l'entreprenariat

Selon un sondage OpinionWay*, deux femmes sur trois pensent que la création d'entreprise est plus épanouissante que le salariat mais seulement une sur trois parmi elles, passent à l'acte.

Mettre à l'honneur des cheffes d'entreprise qui ont réussi, favoriser leur visibilité médiatique, soutenir l'entreprenariat comme levier d'ascension sociale, lever les différents freins qui rendent la majorité des femmes réticentes à se lancer sont autant d'objectifs que porte le concours « Créatrices d'Avenir ».

Il s'agit à la fois d'encourager les femmes qui font le pari de l'entreprenariat et contribuent aujourd'hui au développement économique et à la création d'emplois en Ile-de-France et de donner l'envie aux autres.

« Créatrices d'Avenir », 6 prix pour valoriser la pluralité de l'entreprenariat des femmes

Pour valoriser la capacité des femmes à entreprendre là où on ne les attend pas et aller au-delà des préjugés qui prédéterminent les orientations dès le plus jeune âge, « Créatrices d'Avenir » ouvre les candidatures dans six catégories :

- Le Prix de la Dynamique de Croissance récompensera une femme dont l'entreprise est entrée en phase de croissance-développement potentiellement génératrice d'emplois et d'activité ;
- **Le Prix de la Reprise Remarquable** récompensera une femme ayant repris une entreprise, ce qui permettra le maintien d'emplois, de savoir-faire et d'un dynamisme économique local ;
- **Le Prix de l'Audace au Féminin** récompensera une femme ayant créé une entreprise dans un secteur non traditionnellement féminin ;
- Le Prix de l'Innovation Solidaire récompensera une femme ayant créé une structure relevant de l'économie sociale et solidaire conciliant activité économique et utilité sociale ;
- **Le Prix de la Créatrice Quartier** récompensera une femme issue d'un quartier prioritaire politique de la ville ou ayant créé une entreprise dans un de ces quartiers ;
- **Le Prix Créatrice d'Avenir** : le Prix spécial du Jury récompensera une femme dont le projet est particulièrement emblématique de la créatrice d'entreprise francilienne d'aujourd'hui.

*Sondage Opininon Way - Février 2012





Un prix organisé grâce à l'appui de partenaires engagés

Dans le cadre de la gestion de l'édition 2015 du concours « Créatrices d'Avenir », Initiative Ile-de-France s'appuie sur une dynamique collective et partenariale forte à travers l'association étroite de partenaires engagés dans l'entreprenariat des femmes.

De grands partenaires institutionnels de la région Ile-de-France soutiennent « Créatrices d'Avenir ». Le Conseil régional d'Île-de-France, la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France (la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et la Caisse des Dépôts sont engagés depuis la 1ère édition de « Créatrices d'Avenir ». Ils renouvellent cette année encore leur soutien financier et opérationnel.

Des partenaires privés s'engagent également aux côtés de « Créatrices d'Avenir ». C'est notamment le cas de la Fondation Raja Danièle Marcovici et de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, deux partenaires historiques de « Créatrices d'Avenir ». Par ailleurs, Initiative Ile-de-France s'applique à développer de nouveaux partenariats avec des acteurs engagés en matière de création d'entreprises.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les dates clés de Créatrices d'Avenir

- Ouverture des candidatures..... juin 2015
- Clôture des candidatures...... 30 octobre 2015
- Cérémonie de remise des prix...... 8 décembre 2015

Qui peut candidater?

• Toute femme ayant créé ou repris une entreprise (de 1 à 3 ans, sauf Prix Dynamique de Croissance 3 à 7 ans), dont plus de 50% des parts sont détenues par une ou plusieurs femmes, issue de tous secteurs d'activité et ayant réalisé à minima un bilan

Comment candidater?

• En remplissant le formulaire de candidature disponible à l'adresse : www.creatricesdavenir.com/candidater

En savoir plus sur Créatrices d'Avenir

- Retrouvez plus d'informations sur « Créatrices d'Avenir » : www.creatricesdavenir.com
- Découvrez le portrait des lauréates des précédentes éditions : www.creatricesdavenir.com/laureates
- Suivez « Créatrices d'Avenir » sur Twitter : @CreadAvenir
- Suivez « Créatrices d'Avenir » sur la page Facebook : www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir















Contacts Presse :





A propos d'Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France est le premier réseau associatif francilien de financement et d'accompagnement à la création d'entreprises. Il a permis de créer et maintenir plus de 4 000 emplois en 2014, en accompagnant la création de près de 1 500 entreprises, grâce à la mobilisation de 1 495 bénévoles dont 277 marraines et parrains au sein des 15 plateformes implantées sur toute l'Ile-de-France. Les entreprises accompagnées enregistrent un taux de pérennité de 87 % trois ans après leur création, contre un taux national de 66% (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet. *En savoir plus sur* www.initiative-iledefrance.fr

À propos du Conseil régional d'Île-de-France

La Région Île-de-France soutient financièrement ce premier concours régional de l'entreprenariat des femmes. La Région, qui se veut en effet exemplaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, agit dans tous ses domaines de compétence pour promouvoir l'égalité réelle. Elle apporte ainsi son soutien à de nombreux projets visant à favoriser l'égalité professionnelle femmes-hommes. Elle a signé en février 2011 le plan francilien d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail, afin de renforcer la lutte contre toutes les formes de discriminations en milieu professionnel. *En savoir plus sur* www.iledefrance.fr

A propos de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

La création d'entreprises par les femmes est un objectif fort de l'Etat qui se fixe comme objectif d'atteindre un taux de 40% de femmes parmi les créateurs d'ici à 2017. C'est aussi un objectif de développement des quartiers prioritaires politique de la ville en encourageant spécifiquement les femmes de ces quartiers à devenir cheffes d'entreprise. C'est enfin bien sûr, un objectif d'encouragement au développement économique qui passe par l'emploi des femmes.

Le concours « Créatrices d'Avenir » permet de poursuivre simultanément ces trois objectifs et reçoit donc naturellement le soutien structurant de l'Etat au travers des différentes politiques publiques qu'il déploie : égalité femmes-hommes (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité), politique de la ville (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et développement économique (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). *En savoir plus sur* www.ile-de-france.gouv.fr

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. *En savoir plus sur* www.caissedesdepots.fr





À propos de la Fondation Raja - Danièle Marcovici

Depuis sa création en 2006, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, placée sous l'égide de la Fondation de France, s'engage pour l'amélioration des conditions de vie des femmes du monde entier, à travers le soutien de projets associatifs en faveur des femmes, autour de 3 axes principaux : droits des femmes et lutte contre les violences, formation et insertion professionnelle, éducation et action sociale. Depuis sa création, la Fondation a cofinancé 290 projets dans plus de 40 pays et a soutenu 200 associations. Plus de 3 millions d'euros ont été alloués et ont permis d'améliorer la vie de plus de 50 000 femmes. *En savoir plus sur* www.fondation-raja-marcovici.com

À propos de la Caisse d'Epargne Ile-de-France

Avec son réseau de 500 agences, ses 3,8 millions de clients, dont 600 000 sociétaires, la Caisse d'Epargne lle-de-France est un acteur majeur au cœur de sa région. Dans le cadre de sa démarche RSE, la Caisse d'Epargne lle-de-France a décidé de faire de l'insertion par l'emploi et du soutien à la création d'entreprise, un axe majeur de son engagement en faveur de la société. *En savoir plus sur* www.caisse-epargne.fr